

CAP VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Livret pour accompagner
les élèves en situation
de handicap dans la poursuite
des études supérieures

MODALITÉS
CONTACTS



UNIVERSITÉ
DE LYON

SOMMAIRE

4 ÉDITOS

6 LE HANDICAP AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

6 Les actions handicap à l'UdL

7 La convention avec l'association Arpejeh et l'académie de Lyon

8 LA COMPENSATION DU HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

8 Les dispositifs de compensation en études supérieures

8 Les démarches au lycée

10 LE CALENDRIER DES DÉMARCHES

11 LES STAGES ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

12 LE LOGEMENT EN RÉSIDENCE CROUS

13 DÉMARCHES ET CONTACTS DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT

14 Université Claude Bernard Lyon 1

16 Université Lumière Lyon 2

18 Université Jean Moulin Lyon 3

20 Université Jean Monnet

22 École normale supérieure de Lyon (ENS)

23 École Centrale de Lyon

24 Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA)

25 Sciences Po Lyon

26 VetAgro Sup

27 ENTPE

28 École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE)

29 École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)

30 École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)

31 emlyon business school

32 Institut polytechnique de Lyon (IPL)

32 CPE Lyon

33 ECAM LaSalle - Campus de Lyon

34 Isara-Lyon

35 ITECH-Lyon

36 École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL)

37 École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne (ENSASE)

38 Institut catholique de Lyon

39 Mines Saint-Étienne

40 Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD)

41 ESADSE – École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne

42 École de la Comédie de Saint-Étienne



ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA ComUE UNIVERSITÉ DE LYON

L'orientation des étudiants vers l'enseignement supérieur est un enjeu de première importance pour permettre aux établissements de réaliser au mieux l'une de leur mission majeure : assurer la réussite des apprenants. Cette orientation doit être adaptée aux besoins de chacune et chacun et faire preuve de la plus grande inclusivité pour que toutes et tous puissent trouver leur voie, celle de la réussite et de l'épanouissement.

La dynamique impulsée par la loi relative à l'égalité des droits et des chances et à la charte Université-Handicap a permis la pleine mobilisation des établissements d'enseignement supérieur pour permettre d'accueillir au mieux des étudiants en situation de handicap, d'adapter leurs parcours et d'apporter les réponses personnalisées dont ils ont besoin. Permettre à ces étudiants de suivre sereinement le cursus universitaire, c'est aussi les aider à construire leur projet professionnel en cohérence avec leurs ambitions et les préparer au monde du travail.

Le présent livret présente les différents dispositifs, les démarches, des éléments de calendrier ainsi que les contacts au sein des établissements permettant aux étudiants de trouver les informations le plus facilement possible et ainsi répondre à leurs attentes. Il constitue un outil pratique à l'attention de toutes et tous : élèves, enseignants, familles, etc.

Les actions conjointes de l'Université de Lyon et de ses établissements ont pour objectif de préparer au mieux l'entrée, le parcours et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. L'inclusion de tous les étudiants est au cœur des valeurs portées par nos universités et nos écoles.

Frank DEBOUCK

Président de l'Université de Lyon



ÉDITO DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON

Le nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis dans l'enseignement supérieur est chaque année plus important, et nous nous réjouissons collectivement de constater que la démarche d'inclusion est aujourd'hui une réalité.

Ce constat nous le devons au volontarisme des acteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui s'investissent au quotidien dans l'accompagnement des élèves et des étudiants en situation de handicap. Avec 15 millions d'euros, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a doublé le budget dédié à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Depuis la Charte Université-Handicap de 2007, de nombreux dispositifs et services se sont ainsi développés pour répondre à leurs besoins, de l'entrée dans les études supérieures à l'insertion professionnelle, dans tous les établissements d'enseignement supérieur de la Région académique Auvergne Rhône Alpes.

L'initiative « Cap vers l'enseignement supérieur », fait partie de ces dispositifs qui depuis plusieurs années, grâce à une collaboration étroite avec l'UDL, facilitent la transition des élèves du lycée vers l'université. En effet, l'orientation des élèves en situation de handicap, ne doit pas être contrainte par les questions d'accueil, d'accessibilité ou de vie étudiante. Chacun doit pouvoir s'engager dans le cursus de son choix et nous devons les accompagner au mieux pour anticiper, préparer et suivre leur parcours et les conduire vers la réussite.

Je salue l'engagement et le travail de tous ceux qui contribuent à cette démarche inclusive et de confiance, et qui sont aux côtés des lycéens et étudiants pour leur apporter des réponses personnalisées. Cette année encore, le guide réalisé constitue un outil précieux pour tous les jeunes en situation de handicap et leur famille, et leur permet de se projeter dans leur projet d'études en toute sérénité.

Olivier DUGRIP

Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités

LE HANDICAP AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

L'Université de Lyon (UdL) est une Communauté d'universités et établissements (ComUE) qui rassemble 11 membres et 24 associés. Elle porte la coordination territoriale du site académique Lyon Saint-Étienne, situé au cœur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Université de Lyon travaille de concert avec les missions et référents handicap de ses établissements. Alors que ces derniers accueillent les étudiants en situation de handicap et les accompagnent afin que leurs études se déroulent dans des conditions optimales, elle coordonne, valorise et s'inscrit dans des projets transversaux. Elle pilote notamment des actions en lien avec l'académie de Lyon pour faciliter la transition entre le secondaire et le supérieur et anticiper les démarches à mettre en œuvre par les futurs étudiants.

LES ACTIONS HANDICAP À L'UDL

- **Conseiller les établissements** pour le développement de leurs projets relatifs au handicap, **assurer l'interface entre l'enseignement supérieur et le monde extérieur** : les milieux institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le handicap.
- **Valoriser les établissements et leurs dispositifs handicap** en interne et en externe, en informant le public des dispositifs existants pour l'accueil des étudiants au sein des établissements de l'Université de Lyon sur le site Lyon Saint-Étienne.

LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ARPEJEH ET L'ACADÉMIE DE LYON

Chaque année au mois de novembre, l'association Arpejeh organise, en partenariat avec l'académie et l'Université de Lyon, un forum découverte des métiers à Lyon, favorisant la rencontre entre élèves en situation de handicap et monde professionnel. Cet événement est l'occasion d'informer les élèves sur les parcours de formation, dont la poursuite des études supérieures. L'association Arpejeh propose également aux étudiants des coachings professionnels, du mentorat et un accompagnement à la recherche de stage alternance ou emploi.

Contacts :

- **Académie de Lyon** : www.ac-lyon.fr
- **Association Arpejeh** : www.arpejeh.com

LA COMPENSATION DU HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LES DISPOSITIFS DE COMPENSATION EN ÉTUDES SUPÉRIEURES

Dans l'enseignement supérieur, les compensations ne sont pas automatiques. Elles dépendent d'une démarche volontaire de l'étudiant et de procédures à anticiper. À la fin du lycée, il est important de noter que la prise en compte des besoins de compensation évolue et nécessite le contact simultané auprès de deux interlocuteurs :

- Le référent ou la mission handicap de l'établissement pour la mise en place de compensations pédagogiques (par exemple : aménagement du cursus, temps majoré, aide à la prise de notes...)
- La MDPH pour la mise en place de compensations relatives à la gestion de la vie quotidienne (repas, toilettes...) et au besoin de matériel individuel (plage braille, logiciel adapté...).

Pour ce type d'aide, il est essentiel de déposer une demande de prestation compensatoire du handicap (PCH) à la MDPH, l'année précédant l'entrée dans le supérieur.

Plus d'informations :

- Sur le site etudiant.gouv.fr > Vous conseiller et accompagner > Étudiants en situation de handicap

LES DÉMARCHES AU LYCÉE

EN CLASSE DE SECONDE

Afin de préparer au mieux leur orientation et leur entrée dans l'enseignement supérieur, les élèves sont invités dès la classe de seconde à contacter les missions handicap des établissements pour s'informer sur :

- Les cursus et les formations ;
- Les aménagements et compensations possibles.

Des professionnels, événements et supports permettent de préparer son orientation. Quelques exemples :

- Les psychologues de l'Éducation nationale « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (CIO / Collège / Lycée)
- Les journées portes ouvertes de l'enseignement supérieur.
- Les salons (Salon de l'étudiant, Nuit de l'orientation, Atelier Découverte des Métiers...)
- Les sites d'informations sur les métiers et les formations comme l'ONISEP par exemple : www.onisep.fr

EN CLASSE DE TERMINALE

Les procédures diffèrent selon les modes d'admission des établissements :

ÉTABLISSEMENTS AVEC ADMISSION SANS CONCOURS

Lors de la saisie des vœux sur la plateforme d'admission Parcoursup (de janvier à mars), il est primordial que les élèves contactent directement le référent handicap de l'établissement, ou à défaut le directeur.

Lors de l'inscription définitive dans l'établissement d'affectation, l'élève doit signaler sa situation de handicap auprès des services dédiés afin de pouvoir bénéficier d'aménagements pédagogiques.

De manière générale, vous trouverez dans le dossier d'inscription de la formation choisie les coordonnées nécessaires à vos démarches.

Dans les deux cas :

L'élève peut utiliser une fiche de liaison pour prendre un premier contact avec les référents handicap des établissements d'enseignement supérieur listés dans ce livret.

Cette fiche est disponible sur la plateforme parcoursup.fr.

ÉTABLISSEMENTS AVEC ADMISSION SUR CONCOURS

Conformément à l'Article D351-28 du code de l'éducation, les élèves en situation de handicap qui passent un concours d'entrée ou d'admission peuvent avoir droit à des aménagements.

Sur production d'un certificat médical, des aménagements sont applicables, dans la mesure du possible, par l'organisateur.

Au vu de la situation particulière du candidat et des éléments contenus dans son dossier médical, le médecin produit une attestation précisant les aménagements en matière d'accessibilité physique et matérielle, de secrétariat, d'interprétariat ou de toute autre mesure jugée utile.

L'attestation médicale fait partie intégrante du dossier d'inscription au concours d'admission.

CALENDRIER DES DÉMARCHES

EN ANNÉE DE TERMINALE

DE JANVIER À MARS

- Les élèves de terminale inscrivent leurs vœux sur Parcoursup en prenant contact avec les missions ou les référents handicap des établissements souhaités.
- Parallèlement, ils adressent, si besoin, une demande de PCH à la MDPH de leur circonscription de résidence.
- Pour les établissements avec concours d'entrée, les élèves peuvent demander des aménagements d'épreuves sur production d'un certificat médical.

A PARTIR DE JUIN

- Les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant peuvent saisir la Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) pour le réexamen de leur situation.

ENTRE JUILLET ET SEPTEMBRE

- Lors de leur inscription définitive, les futurs étudiants signalent leur situation de handicap dans leur dossier.
- Ils reprennent contact avec le référent ou la mission handicap de leur établissement.
- Généralement, des aménagements pédagogiques sont proposés en fonction des besoins, suite à la rencontre avec le médecin de médecine préventive.

DURANT L'ANNÉE

- Les étudiants rencontrent le référent handicap afin de faire le point sur le déroulement de leurs études et sur leurs besoins éventuels.
- Ils peuvent le solliciter pour échanger sur les difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer, y compris pour les demandes adressées à la MDPH.

LES STAGES ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

VÉRITABLES TREMPLINS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les stages font partie intégrante de la formation des étudiants et sont l'un des points forts de la professionnalisation des cursus.

Ils permettent à l'étudiant de découvrir le monde de l'entreprise et des collectivités, d'affiner son projet professionnel et de valider les acquis de sa formation.

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE FACILITÉE PAR DES SERVICES DÉDIÉS

Les [bureaux d'aide à l'insertion professionnelle](#) (BAIP), ainsi que les référents stage/insertion professionnelle des services, sont les interlocuteurs incontournables de la préparation des stages et de leur réussite.

LES AMÉNAGEMENTS POUR LES STAGES ET L'EMPLOI

Il est nécessaire d'être bénéficiaire de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ([OETH](#)) pour bénéficier de la mise en place d'aménagements. La majeure partie de ces bénéficiaires possède une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ([RQTH](#)) qui est attribuée par la MDPH, après l'instruction d'une demande déposée auprès de ses services.

[Lors de périodes de stage](#), l'ouverture de droits à la prestation de compensation de handicap, la perception de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou une carte d'invalidité, permettent l'obtention de compensations, au même titre que la RQTH.

LE LOGEMENT EN RÉSIDENCE CROUS

Le Crous de Lyon répond aux besoins des personnes en situation de handicap par l'aménagement de lieux d'accueil et de logements. Il propose 343 logements adaptés répartis dans 42 résidences universitaires, dans la métropole de Lyon, à Saint-Étienne et Roanne :

- 25 chambres adaptées avec sanitaires individuels
- 289 T1 adaptés avec salle de bain aménagée
- 11 T1bis adaptés avec salle de bain aménagée
- 8 studios adaptés avec salle de bain aménagée
- 5 T2 adaptés avec salle de bain aménagée
- 9 T3 adaptés avec salle de bain aménagée
- 8 T5 en colocation adaptés avec salle de bain aménagée

Les logements adaptés aux étudiants en situation de handicap physique et/ou sensoriel sont recensés en détail sur le [site du Crous : www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr) > Logement > Se loger pour l'année > Si vous êtes en situation de handicap.

[Vous êtes en situation de handicap et souhaitez faire une demande de logement adapté en résidence universitaire :](#)

- Constituez votre dossier social étudiant sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr

- Téléchargez le dossier de demande de logement adapté sur le site du [Crous de Lyon](#)

- Complétez-le et renvoyez-le par mail à handicap@crous-lyon.fr avant le 15 mai de l'année en cours, pour une demande qui concerne une entrée dans le logement à la rentrée suivante.

Les services du Crous de Lyon sont à votre disposition pour échanger sur vos besoins et interrogations afin de vous orienter vers le logement le plus adapté à votre situation (prise en compte de votre budget, de votre lieu d'études, de vos modalités de déplacements...).

Pour tout renseignement :
handicap@crous-lyon.fr
www.crous-lyon.fr

DÉMARCHES ET CONTACTS DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT



OFFRE PÉDAGOGIQUE

- > Sciences et Technologies
- > Santé
- > STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives)
- > Métiers de l'enseignement
- > Métiers de l'ingénierie, de l'assurance, de la gestion et du management

COORDONNÉES DE LA MISSION HANDICAP

6, avenue Gaston Berger
Bâtiment Astrée, rez-de-chaussée
69622 Villeurbanne cedex
mission.handicap@univ-lyon1.fr

Chargée de mission

> **Mme Heather HARKER**
heather.harker@univ-lyon1.fr

Chargées d'accompagnement et d'accueil

> **Mme Sandrine GOURDINE**
Assistante de direction
sandrine.gourdine@univ-lyon1.fr

> **Mme Fatima EL KARTIT**
fatima.el-kartit@univ-lyon1.fr

Coordinateur sport adapté

> **M. Nicolas JACQUEMOND**
nicolas.jacquemond@univ-lyon1.fr

CONTACT STAGES/ INSERTION PROFESSIONNELLE

soie.handicap@univ-lyon1.fr

DÉMARCHES POUR UNE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS

Au début de l'année universitaire, l'étudiant doit venir récupérer un dossier à la Mission Handicap.

En fonction de ses besoins, différentes démarches seront à effectuer.

L'étudiant devra penser à renouveler cette demande chaque année afin que ses aménagements soient reconduits.

SERVICES PROPOSÉS

- Aménagements pour les examens (majoration de temps, secrétaire, salle individuelle...)
- Accompagnement pour les études (photocopies de cours, transcription braille, interprétariat LSF, codage LFPC...)
- Mise à disposition d'une salle de travail (équipée d'un ordinateur et d'un télé agrandisseur) ainsi que d'une salle de repos.
- Adaptation des activités physiques et sportives ordinaires, qu'elles soient ou non obligatoires. Propositions d'activités physiques adaptées.
- Aide à la recherche de stage, d'emploi et à la réorientation en lien avec le Service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SOIE).
- Information sur les bourses doctorales fléchées « handicap ».
- Aide au montage du dossier de demande de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).



CONTACT

Université de Lyon

92, rue Pasteur - CS30122
69361 Lyon cedex 07
04 37 37 26 93

handicap@universite-lyon.fr
www.universite-lyon.fr



Suivez-nous

